



Traitement humidité soubassement

Par **gillois**, le **17/12/2025 à 13:32**

Bonjour,

J'avais un problème d'humidité (par remontées capillaires) des soubassements de murs de ma maison.

Un an seulement, après un ravalement, la peinture sur le bas du mur (soubassement) s'écaillait.

Une entreprise spécialiste de l'humidité m'a proposé des injections dans le soubassement après avoir mesuré l'humidité à différents endroits du soubassement.

Dans un mois j'aurai une visite de l'entreprise pour mesurer l'efficacité du traitement.

Cette visite gratuite est prévue environ 1 an après les injections.

Si le traitement n'a pas donné (après mesures de l'humidité à l'intérieur du soubassement) le résultat escompté, est-ce que je pourrai demander le remboursement ?

Par **Visiteur**, le **17/12/2025 à 13:59**

Bonjour,

C'est dans le contrat. Il indique si vous avez droit à un nouveau traitement gratuit.